



TOCQUEVILLE
Finance

TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE P

MAI 2024 (données au 31/05/2024)



L'objectif du fonds est d'obtenir à long terme une performance supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI Materials Net Return Euro.



40 M€
Actif net



151,22 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



Gérants

Alvaro Ruiz-Navajas, Pierre Schang

Caractéristiques

Type	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
Durée de vie	99 ans
Création	15/09/2008
Date de 1ère VL	15/09/2008
Code ISIN	FR0010649772
Code Bloomberg	TOGOLDP FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Indice	MSCI ACWI MATERIALS NET RETURN EUR
Classification SFDR	Article 8

*L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Conditions financières

Frais d'entrée	4% max. non acquis à l'OPC
Frais de sortie	1% max.
Frais de gestion	2,00% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non
Min. de souscription	1 EUR
Frais au 30/09/2022	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00%
Coûts de transaction	0,27%
Frais de surperformance	Non

Informations opérationnelles

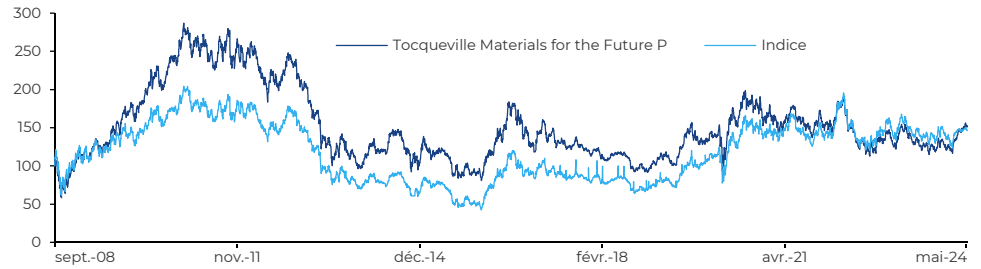
Valorisation	Quotidienne
Cut-off	14:30
Règlement	J+2
Valorisateur	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Bank
Décimalisation	Dix-Millièmes

Commentaire du gérant

Tocqueville Materials for the Future P progresse de 2,86% sur le mois et de 14,08% depuis le début de l'année.

En mai, le MSCI ACWI Materials dividends nets réinvestis a progressé de 0,7 %. Tocqueville Materials for the Future a surperformé nettement son indicateur de référence principalement porté par la hausse de Cameco (+19,5 %), Pan American Silver (+17,9 %), Eramet (+15,4 %), South32 (+11,5 %) ou Agnico Eagle (+6,5 %). A l'inverse, la baisse de LG Energy Solutions (-16,3 %), Anglo American (-4,4 %) ou Komatsu (-4,6 %) a pénalisé la performance relative du portefeuille. Les stocks de métaux de base restent faibles et le marché physique est tendu, ce qui est de plus en plus fréquent et peut provoquer une volatilité des prix des produits de base. Ces éléments confirment notre perception quant à la demande structurelle de matières premières liées à la transition énergétique.

Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)

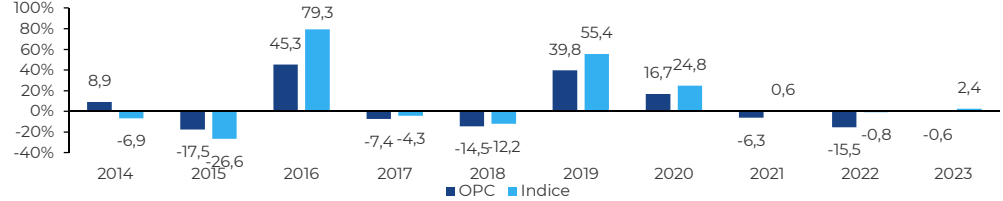


Indice : source Bloomberg

Performances (%)

	1 mois	YTD	Annualisée				Depuis la création
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
OPC	+2,9	+14,1	+7,9	-5,2	+7,1	+2,6	+2,7
Indice	+0,7	-1,1	-0,9	-4,2	+14,0	+7,1	+2,5

Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions. Les performances sont calculées en euros.

Jusqu'au 13/04/2016, l'indice de référence était PHILADELPHIA GOLD & SILVER SECTOR PRICE. Puis jusqu'au 20/10/2016 PHILADELPHIA GOLD & SILVER SECTOR NR EUR (ECB). Puis jusqu'au 11/03/2024 PHILADELPHIA GOLD & SILVER SECTOR EUR. Et depuis le 12/03/2024, MSCI ACWI MATERIALS NET RETURN EUR.

Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	25,4	29,9	34,8	32,9	33,8
Volatilité de l'indice	24,5	30,0	37,9	36,9	36,6
Ratio de Sharpe	0,4	Neg	0,4	0,2	0,2
Beta	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8
Corrélation	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9
Ratio d'information	1,3	-0,2	-0,5	-0,3	0
Tracking error	7,2	7,8	17,7	19,9	17,5
Max. drawdown de l'OPC	-19,9	-41,0	-43,3	-50,2	-71,7
Max. drawdown de l'indice	-18,5	-38,5	-40,5	-54,2	-79,3
Recouvrement (en jours ouvrés)	120,0	-	-	-	-

Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Profil de l'OPC

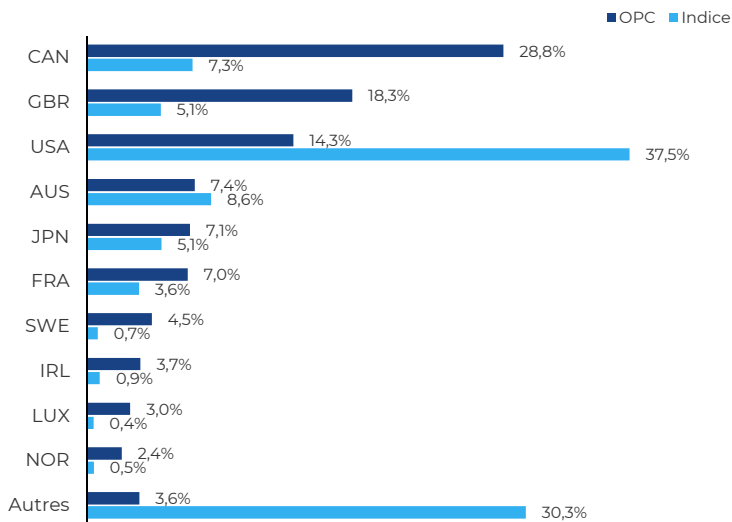
VE/CA 2024	3,9
PER 2024	29,9
Rendement	2,0%

Poche trésorerie (en % de l'actif net)	1,0%
Nombre de lignes	35
Capitalisation moyenne (M€)	37 027
Capitalisation médiane (M€)	17 654

Source : LFDE

Répartition géographique

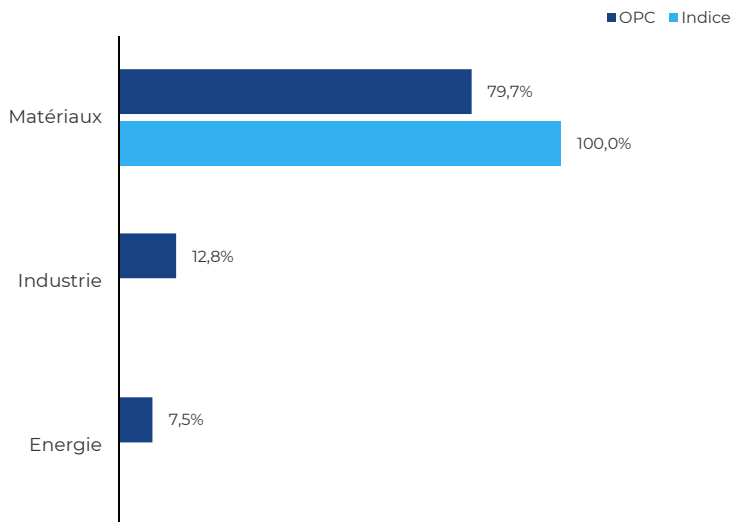
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

Répartition sectorielle (GICS)

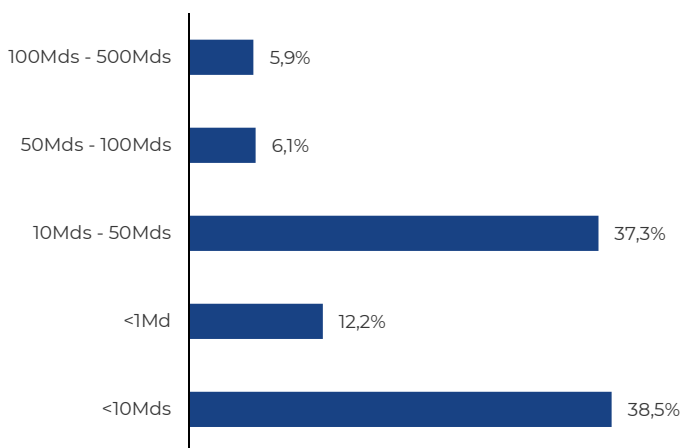
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : Bloomberg

Répartition par taille de capitalisation (€)

(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

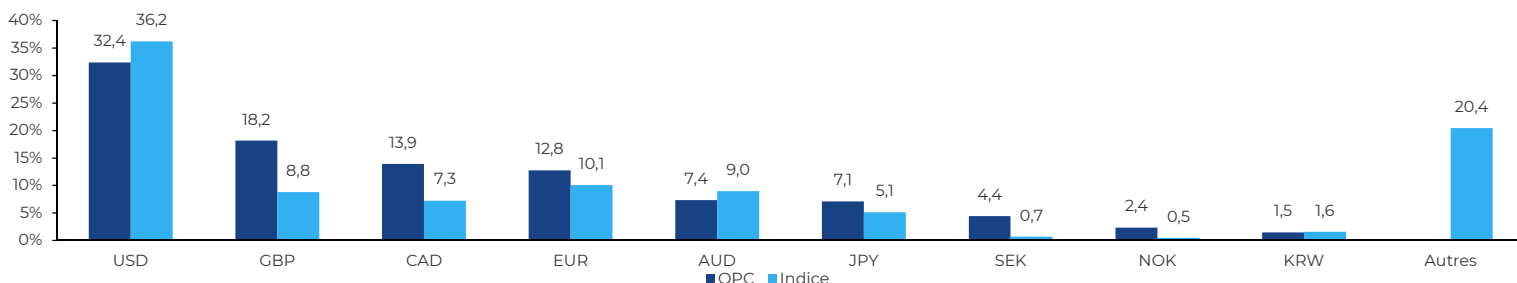
Principales positions

Valeurs	Pays	Secteurs	En % de l'actif net
Cameco	CAN	Energie	6,3
Anglo American	GBR	Matériaux	5,4
Pan American Silver	CAN	Matériaux	4,6
Rio Tinto	GBR	Matériaux	4,5
South32	AUS	Matériaux	4,0
Agnico Eagle Mines	CAN	Matériaux	3,8
Air Liquide	FRA	Matériaux	3,7
Teck Resources B	CAN	Matériaux	3,7
Linde	IRL	Matériaux	3,6
Antofagasta	GBR	Matériaux	3,6

Poids des 10 premières positions : **43,2%**

Source : LFDE

Répartition par devise



Source : LFDE

Analyse de performance (mensuelle)

Top 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
Cameco	+19,6	+1,1
Pan American Silver	+18,0	+0,7
Eramet	+15,4	+0,4

Poids des 3 contributeurs : **12,9%**

Flop 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
LG Energy Solution	-16,5	-0,3
Anglo American	-4,3	-0,3
Komatsu	-4,8	-0,2

Poids des 3 contributeurs : **10,4%**

Source : LFDE

Glossaire

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Lexique de l'analyse extra-financière

Taux de sélectivité	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
Univers de départ	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
Score de controverse	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
Données carbone	Ensemble des données brutes (source Carbon4 Finance) permettant de calculer les différents ratios liés à l'empreintes carbone du fonds : Ratio impact carbone : émissions de CO ₂ économisée et émissions de CO ₂ induites Intensité carbone : Emissions carbonées scope 1, 2 et 3 (le scope 1 représente les émissions directes, le 2 les émissions indirectes liées à l'énergie, le 3 toutes les autres émissions indirectes).
Ratio impact carbone (CIR)	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprise (en tonnes équivalent CO ₂), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
Ratio intensité carbone (WACI)	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.

Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment. Par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :

<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :

<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.